

Statistiques Label Bas Carbone (LBC) en Nouvelle-Aquitaine

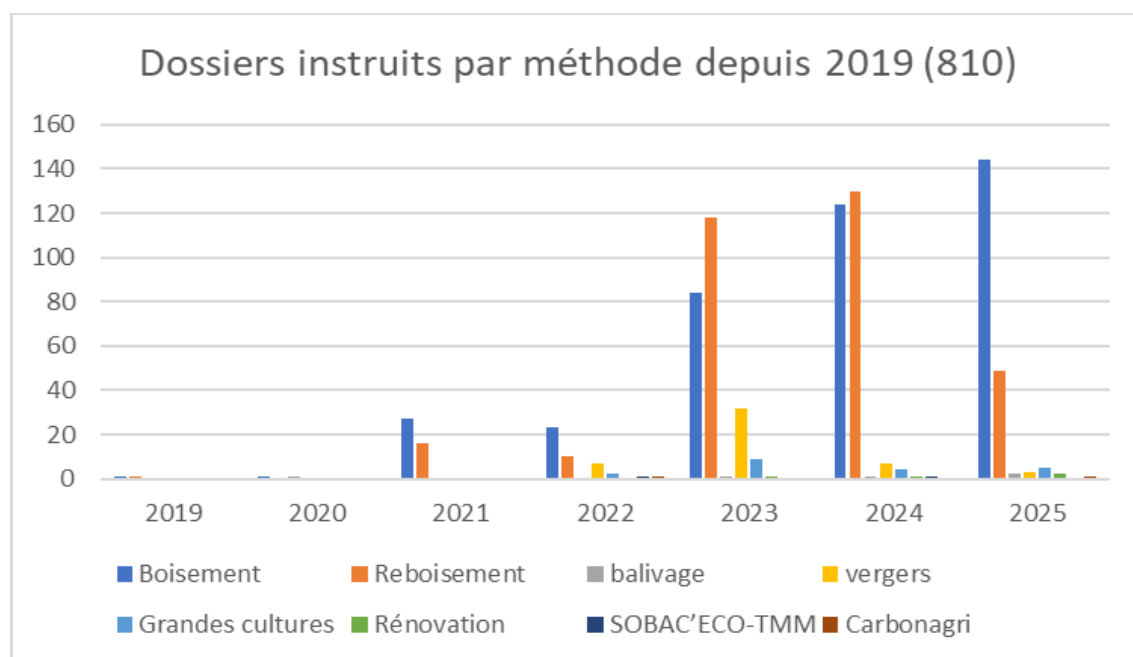
737
projets labellisés

2 074 682 tonnes
de CO2 évités

33 745
hectares concernés

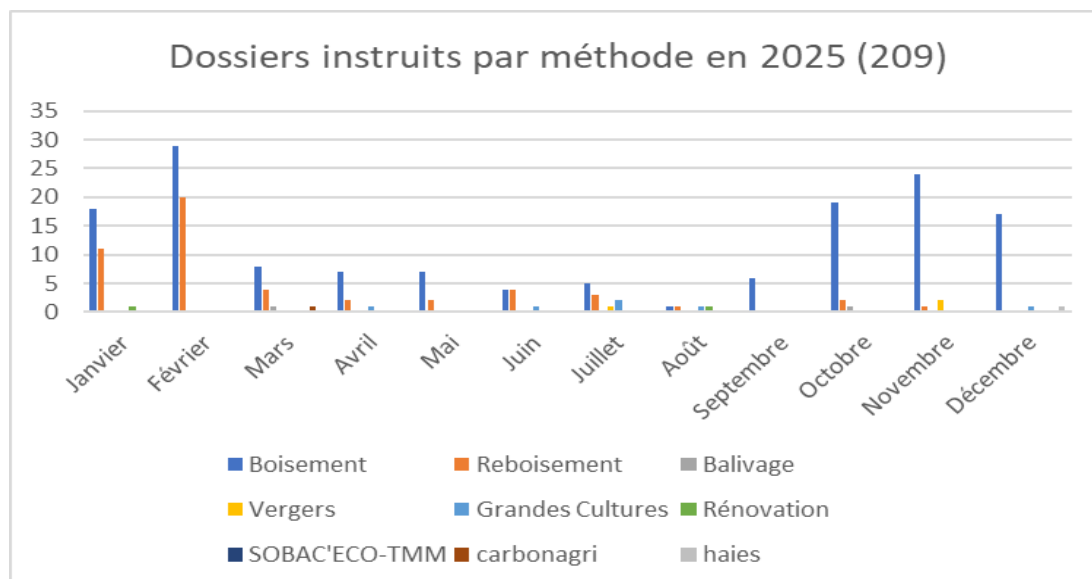
737 dossiers ont été labellisés sur 1039 déposés, ce qui représente 71 % des dossiers. 29 % des dossiers n'ont pas été labellisés suite à un abandon des porteurs de projet ou car ils sont toujours en cours d'instruction.

État des lieux des dossiers instruits en Nouvelle-Aquitaine par méthode de 2019 à 2025



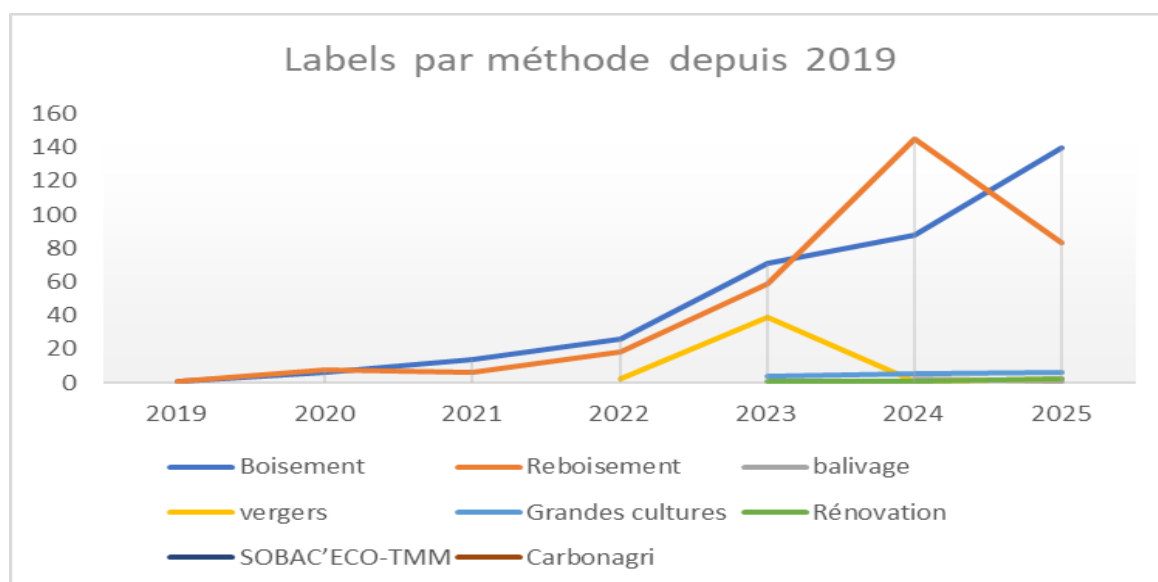
On constate une faible instruction des dossiers les premières années de la mise en place du label (2019 et 2020 : 2 dossiers par an), suivie d'une belle progression les deux années suivantes (2021 et 2022 : multiplication par 20) et d'une montée en puissance depuis 2023 (6 fois plus de dossiers). A partir de 2023, de nouvelles méthodes sont instruites, hors méthodes forestières, même si la majorité des dossiers est représentée par les méthodes forestières. Une légère baisse a été constatée en 2025 (1,5 fois moins de dossiers instruits en 2025/ à 2024).

État des lieux des dossiers instruits en Nouvelle-Aquitaine par méthode et par mois en 2025



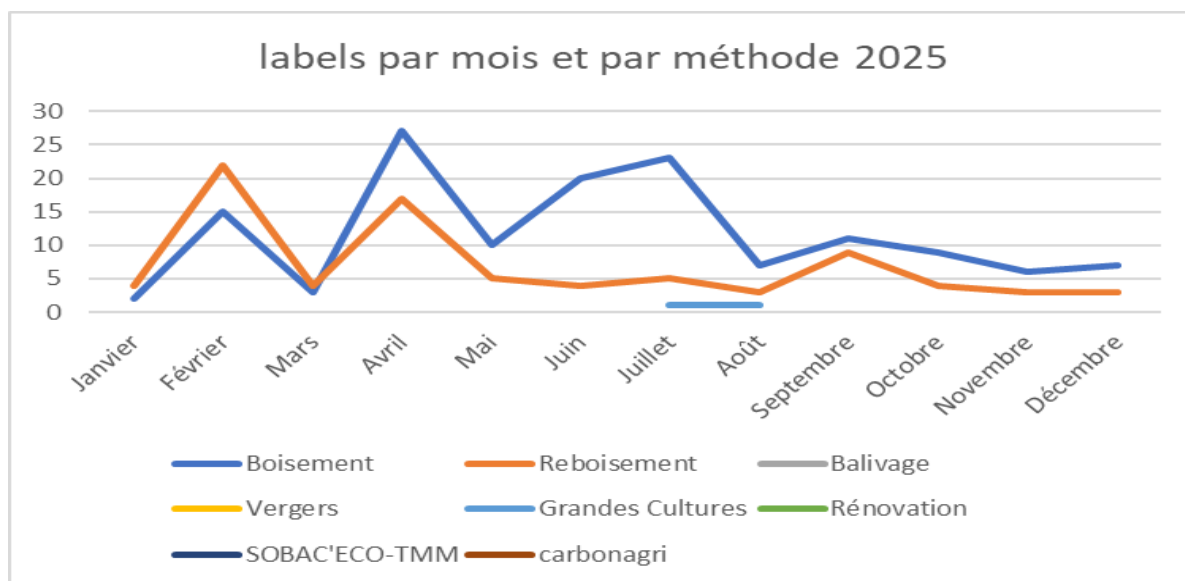
Les méthodes forestières « boisement » et « reboisement » sont les plus représentatives. On constate cependant une baisse du nombre de dossiers instruits entre mars et août 2025 suite à la sortie des V3 pour ces méthodes. En effet, les échanges entre les mandataires et le Ministère ont conduit à une mise en attente des dépôts des dossiers durant cette période. On constate par ailleurs un recul de la méthode reboisement tout au long de l'année au profit de la méthode boisement.

État des lieux des dossiers labellisés en Nouvelle-Aquitaine par méthode de 2019 à 2025

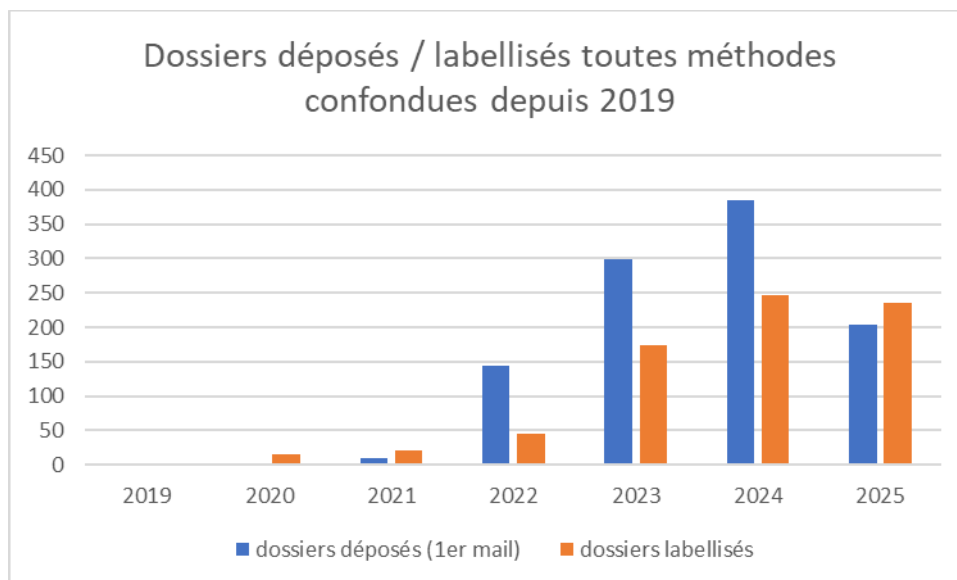


Une labellisation assez timide les trois premières années, de 2019 à 2021 (de 2 à 20 dossiers par an), suivie d'une forte progression de 2022 à 2024 (multiplication du nombre de dossiers par 2 chaque année) et d'une stabilisation en 2025 / à 2024. La labellisation a eu principalement lieu sur les méthodes forestières et, quelques-unes sur les méthodes agricoles (plantations de vergers, Grandes cultures et Carbon-agri et deux dossiers sur la rénovation des bâtiments).

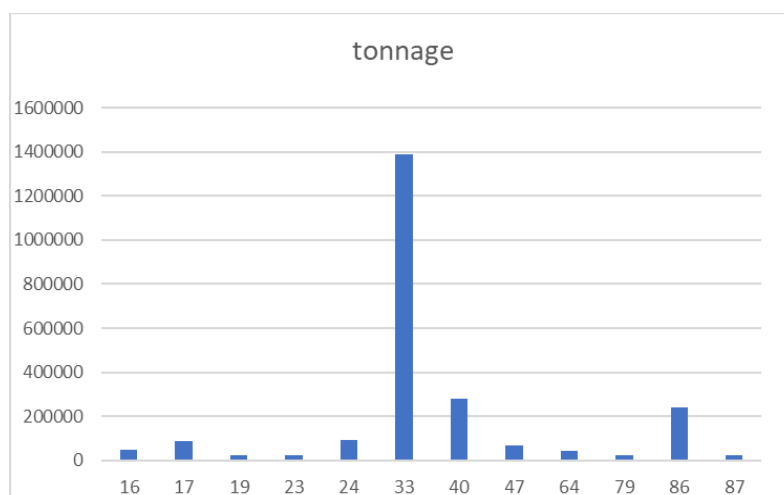
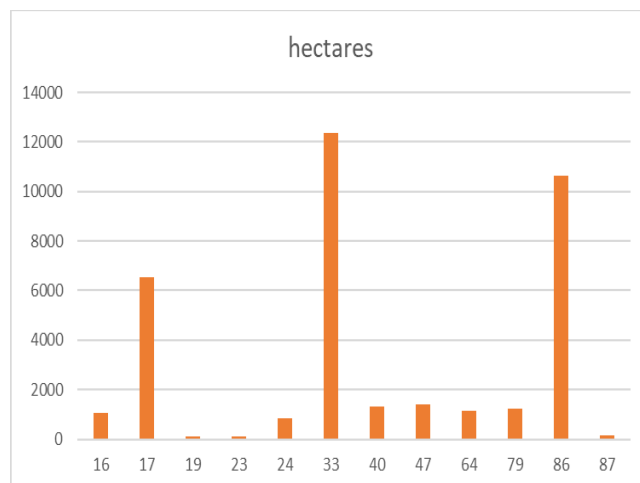
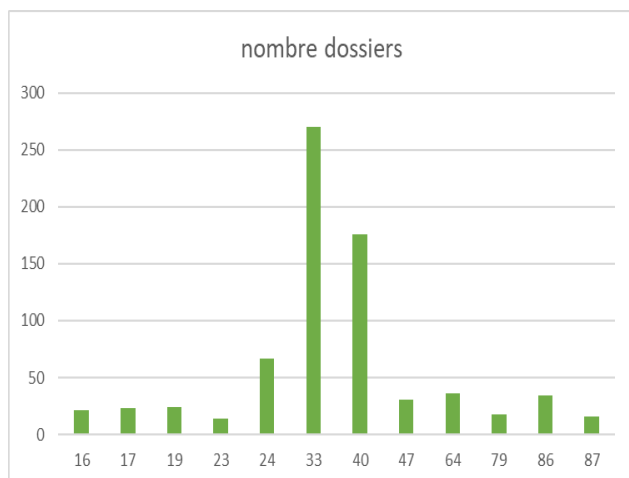
État des lieux des dossiers labellisés en Nouvelle-Aquitaine par méthode et par mois en 2025 (236 dossiers)



La méthode boisement concerne la majorité des dossiers labellisés en 2025. Cela peut s'expliquer par la baisse de dossiers « reboisement » déposés suite aux incendies de 2022 dans les Landes et en Gironde. On remarque une hausse des labellisations durant la période où les dépôts de dossiers étaient en pause suite à la parution des V3.



Zoom territorial / Nombre dossiers labellisés par département avec tonnage et hectares depuis 2019

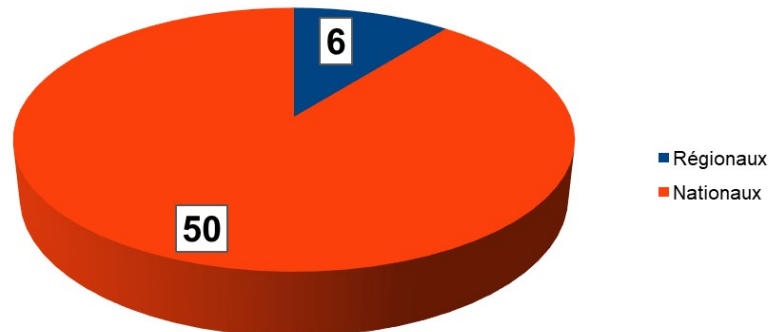


On constate une forte disparité du nombre de dossiers entre les départements avec une majorité de dossiers dans les départements 33 et 40 du fait des incendies des forêts en 2022 et 2023. Les départements où le nombre de labellisations est le plus faible sont : 16, 17, 19, 23, 79 et 87. Il s'agit peut-être de départements déjà bien boisés. Il y a, de même, un fort déséquilibre de la répartition du nombre d'hectares et de tonnages entre les départements. Pour les hectares, les départements les plus dotés sont : 33, le 86 et le 17, ce qui peut être lié aux méthodes agricoles qui regroupent de grosses exploitations. Pour les tonnages, on retrouve le plus grand nombre dans les départements 33, 40 et 86, en lien avec les méthodes forestières et agricoles.

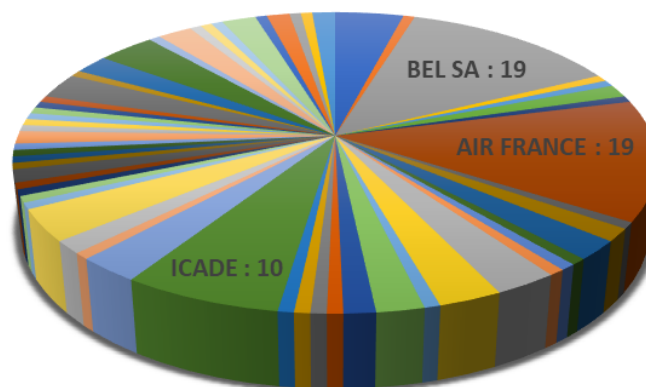
Pour plus d'informations, voir les fiches départementales et régionale sous : S:\00_commun\21_LABEL BAS CARBONE

Les financeurs nationaux et régionaux du LBC

56 financeurs

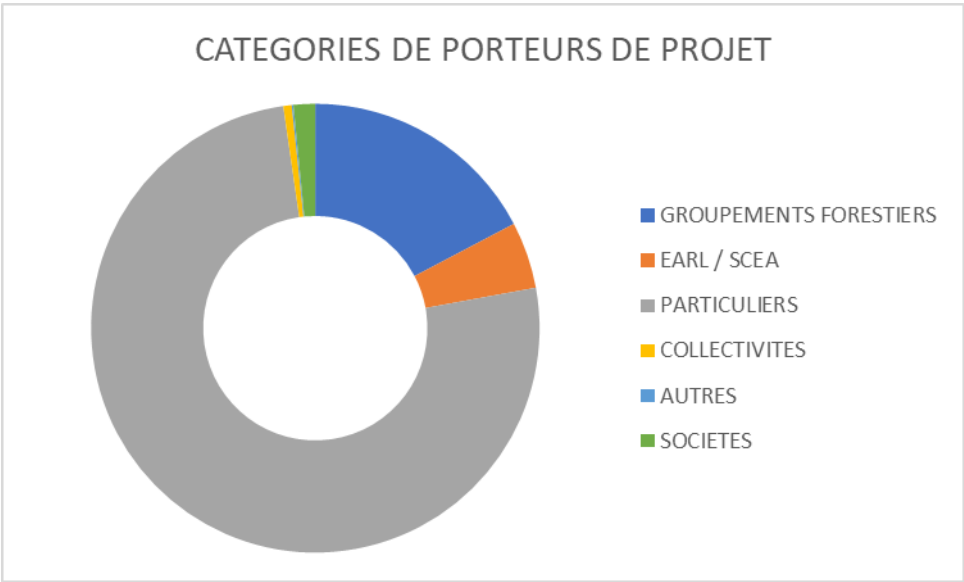
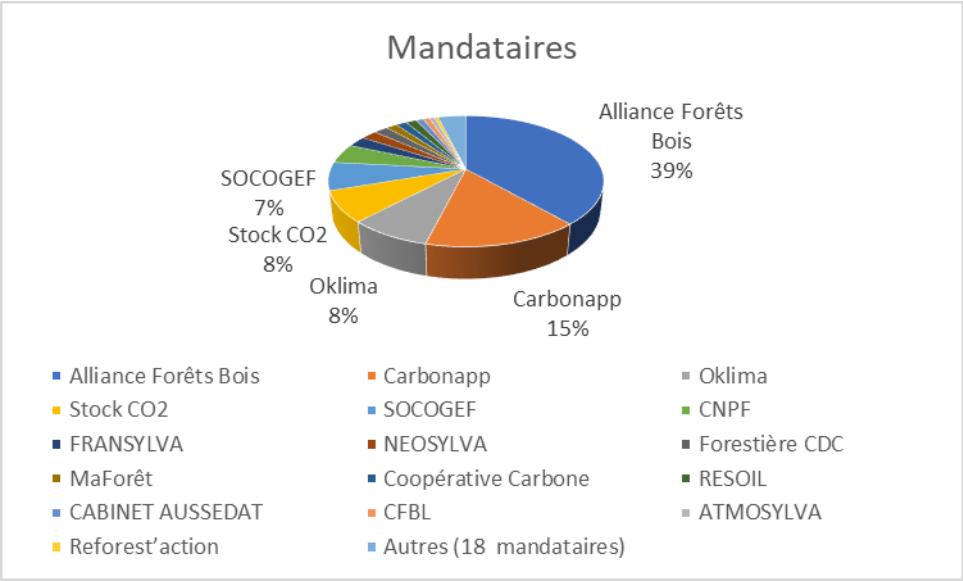


Nombre de contributions



Adecco France	Agarim	Air France
Apex education	Aquitanis	Autodistribution
Beau patrimoine	Bel SA	Bordeaux métropole NRJ
Boulangier SA	Caisse des dépôts	CIR investissement
Climate plus	CMA CGM air Cargo	DIM France
Edenred France	Egis bâtiment industriel	Endemol production
Engie solutions	Fraenhsche France	futuroscope maintenance et dvpt
Glady	Greenyellar	ICADE
Immoconstruction	L-expert -comptable.com	La Banque Postale
La Poste	Ligue de football professionnel	LM consulting
Lyrecco management	MTE	Netto
Numbur	O-I France	O'communication
Pan européenne Air Service	Quad services	Ragni SA
Regourd aviation	Resistex	Rubel et menache
Selva group	SMR services maintenance régionale	Sogex
Swile	Terega SA	TF1 publicité
Tiime software	toyota Motor europe SA	Tractebel Engineering SA
Transavia France	Trillium flow	Ubisoft entertainment
UEFA	ULULE	Union sociale pour l'habitat
Urban premium	Wordline SA	

Les différents porteurs de projets et mandataires



Retours sur l'aspect qualitatif du LBC : CT et financeurs (enquête).

Un questionnaire à destination des financeurs et des CT a été envoyé, par mail, durant l'été 2025, sur l'aspect qualitatif du Label.

En ce qui concerne les CT, il s'agissait de retours sur la connaissance du Label, ses avantages et inconvénients, l'intérêt de déposer éventuellement un dossier. À ce jour, sur **97 mails envoyés fin juillet, nous avons eu 9 réponses** :

- 6/9 : pas connaissance du label, 4 aimeraient avoir davantage d'infos, 2 ne sont pas intéressées
- 2/9 : connaissent le label, 1 via le site du ministère, l'autre en tant qu'agriculteur et maire de sa commune. Le 1^{er} n'a pas de projet connu sur sa commune, le second en a 1 en cours sur la méthode Rénovation mais souligne la difficulté d'approvisionnement pour certains produits (s'agit de la réhabilitation d'un ancien bâtiment en matériaux biosourcés).
- 1/9 : dernier retour, a vaguement entendu parler du label mais sur un plan négatif : les problèmes occasionnés par les travaux notamment à cause de camions sur une voie communale non adaptée, la destruction de rives. Pas forcément intéressé par le label

Pour les financeurs, l'objectif était de savoir comment ces derniers ont eu connaissance du LBC, quelles sont les raisons de leur financement et quels bénéfices ils en retirent.

Trois questions ont été posées sur la connaissance du Label, l'intégration de l'organisme dans une démarche RSE/RSO et les bénéfices et retombées du LBC pour l'entreprise.

Question 1 : Les financeurs ont eu connaissance du Label par :

- Prise de contact avec mandataires ou porteurs de méthodes (CNPFP, Carbonapp et Stock CO2) qui les ont accompagnés dans leur démarche, leur ont fait une communication par mail ou brochure.
- Veille réglementaire et normative sur les méthodes de compensation de carbone volontaire.
- Informations sur actualités générales en matière de transition écologique, recherches internet, articles de presse, recherche de projets français.

Question 2 : Quels financeurs se trouvent dans une démarche RSE/RSO ?

Toutes les entreprises sont dans une démarche RSE.

Question 3 : Quels bénéfices et retombées du LBC pour l'entreprise :

- Mobilisation et accompagnement des salariés, des collaborateurs, clients, du réseau de l'entreprise dans les engagements TE,
- Prise de conscience de leur impact environnemental, image entreprise et besoin de transparence,
- Point ultime de la démarche RSE,
- Financement de projets locaux fiables, rigoureux, scientifiques sur une diversité de domaines mais, surtout agricoles.

- Valorisation de projets vertueux sur les territoires,
- Une reconnaissance par rapport à d'autres organismes,
- Donner une utilité aux terrains non constructibles.